



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Conseil intercommunal**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale  
1009 Pully

# **Procès-verbal N° 01/2022**

## **Séance du mardi 21 juin 2022 à 18h30**

### **Foyer de la Grande salle de Belmont**

#### **Sous la présidence de Monsieur Fritz Burri**

Le Président, M. Fritz Burri, ouvre la séance à 18h30 et remercie la Commune de Belmont pour la mise à disposition de la salle.

Il salue la présence des personnes suivantes : les membres du Comité de Direction, à savoir M. Jean-Marc Chevallaz, président, Mmes Céline Dillner-Reichen et Nathalie Greiner, M. Gil Reichen, M. le Commandant Dan-Henri Weber, secrétaire du CoDir, le Capitaine Jean-Claude Mangili, le Premier-lieutenant Christian Baeriswyl, Mme Corinne Fleury, ainsi que M. Claude Cartier, représentant de la presse.

#### **1. Appel et acceptation de l'ordre du jour**

Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire, procède à l'appel. Mmes Stéphanie Ganour-Gumy et Anne Schranz, M. Christian Aeschlimann sont excusés. 16 membres sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021**

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président à son auteur.

#### **3. Communications du Bureau du Conseil**

Le Président indique que Monsieur le Préfet Daniel Flotron procédera à la visite annuelle de l'Association le 4 octobre 2022.

#### 4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe de ce qui suit :

La convention liant l'Académie de Savatan à la Confédération arrivera à son terme le 31 décembre 2022. M. Chevallaz indique que durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2022, Mme la Conseillère fédérale Viola Amherd proposera la signature d'un avenant visant à la prolongation d'une année de ladite convention. Cela permettra d'évaluer les deux projets de sites envisagés, à savoir celui de Saint-Maurice proposé par le canton du Valais, et celui de Moudon proposé par le canton de Vaud. Une réponse quant à la date de la libération sera par la suite adressée à la DDPS.

Le programme de législature établi par la Conférence des Directeurs des polices communales vaudoises (CDPV) sera prochainement disponible sur le site internet de Police Est Lausannois. Le principal objectif de ce programme tient en une réflexion axée sur le bien-être des citoyennes et des citoyens grâce à la sécurité de proximité construite par l'action de la police depuis le siècle dernier. Il vise aussi à définir son avenir dans le cadre de la police coordonnée, en partenariat avec la Police cantonale vaudoise. M. Chevallaz souligne qu'il y a lieu d'être conscients que la pandémie a joué un rôle d'accélérateur dans les relations entre polices vaudoises, en favorisant une collaboration nouvelle renforcée dès l'année 2020, permettant de développer et d'améliorer le modèle existant jusqu'alors. Réalisée en symbiose lors d'un séminaire dédié à la nouvelle législature entre la CDPV et la Conférence des Commandants de police, ce programme de législature 2021-2026 se décline en trois lignes directrices. Il vise à donner une orientation et des conditions cadres aux polices communales afin de répondre aux besoins actuels de la population, d'assurer sa sécurité et d'apporter l'aide nécessaire aux victimes. La première ligne directrice se caractérise par le fait que nous devons être acteurs des évolutions du monde sécuritaire et non pas les subir. La deuxième ligne directrice se caractérise par la création d'une synergie pour plus d'efficacité et d'efficacités. La troisième ligne directrice se caractérise par le fait que les intérêts particuliers et généraux sont des intérêts partagés. L'objectif principal de ce nouveau programme est de favoriser l'évolution des polices vaudoises sur un modèle gagnant/gagnant. Le fil rouge qui guide l'action policière aujourd'hui est de pouvoir répondre aux attentes de la population de demain, et ceci localement.

Un mandat d'étude a été signé par le Conseil cantonal de sécurité (CCS), représenté par Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Metraux, MM. Hildebrand et Chevallaz pour la CDPV, ainsi que M. Lunardi, représentant des communes déléгатrices. Entre mars 2020 et mars 2022, d'importantes mesures de collaboration renforcée entre les polices du canton ont été mises en place. A la sortie du plan ORCA le 1<sup>er</sup> avril 2022, il est apparu indispensable, en particulier pour le Canton, de connaître le sentiment des différents partenaires impliqués quant à la suite à donner à cette collaboration. Forts d'une volonté partagée de continuer dans cette voie, les représentants du CCS ont mandaté la cellule EVOPOL (évolution du paysage policier vaudois) afin qu'elle propose une évolution de la police coordonnée à 10 ans, dans le respect des spécificités de chacun. Cette cellule, composée de plusieurs représentants politiques de la CDPV ainsi que des membres du Secrétariat général, est également chargée de gérer le portefeuille de projets qui en découlera, sous l'œil attentif du

CCS. Le cadre donné par les autorités politiques cantonales et communales est fixé comme suit :

Les polices vaudoises travaillent ensemble à un système décloisonné permettant de garantir dans la durée des prestations sécuritaires de qualité sur l'ensemble des communes vaudoises.

## **5. Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal**

Le Président indique que selon l'article 17 des statuts, le Conseil doit désigner un ou une secrétaire suppléant(e). Personne ne s'étant présenté lors de la séance du 25 novembre 2021, cet objet est à nouveau porté à l'ordre du jour. Le Président demande à l'assemblée si l'un ou l'une des Membres présents est intéressé(e) à remplir cette fonction afin de remplacer la secrétaire en cas de besoin. Personne ne s'étant présenté, cet objet sera à nouveau mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

## **6. Préavis du Comité de direction N° 1-2022 – Comptes 2021**

- Le Président passe en revue les comptes 2021 par centres de charges.
- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Didier Bérard. Ce dernier indique qu'il n'a rien à ajouter au rapport établi par Mme Schranz.
- Le Président ouvre la discussion.

M. Gérald Cuche souligne avoir été très satisfait par la clarté des réponses que Mme Schranz, M. Chevallaz et le Cdt Weber ont apporté à ses questions et les en remercie.

M. Philippe Haldy demande des éclaircissements sur la clé de répartition des communes et souhaite plus particulièrement connaître les raisons pour lesquelles la participation au déficit de la commune de Pully se monte à CHF 6'373'915.68, en comparaison aux autres communes dont la participation est nettement inférieure. M. Chevallaz lui répond que la clé de répartition fait partie intégrante des statuts de l'Association et indique que le tableau explicatif lui sera transmis. Il ajoute que le calcul est lié notamment à la valeur du point d'impôts de chaque commune, à la population ainsi qu'à la pondération en lien avec celle-ci.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit les conclusions et passe au vote.

- Le préavis N°1-2022 est accepté par 15 voix et une abstention.

## 7. Préavis du Comité de direction N° 2-2022 – Rapport de gestion 2021

- Le Président passe en revue le rapport de gestion 2021 par départements.
- Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Didier Bérard. Ce dernier indique aux Membres qu'ils peuvent trouver sur le site internet de la PEL, les graphiques représentant l'accidentologie sur les 4 communes pour l'année 2021. La Commission de gestion propose d'accepter le rapport de gestion 2021 tel que présenté.
- Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il lit les conclusions et passe au vote.
- Le préavis N°2-2022 est accepté à l'unanimité.

## 8. Divers et propositions individuelles

M. Gérald Cuche félicite l'Unité de Proximité qui s'occupe de l'encadrement des enfants à la sortie des écoles, pour les faire traverser, ajoutant que les policiers font preuve de beaucoup de pédagogie.

Il évoque la sortie du chemin des Vignes qu'il considère comme dangereuse, ayant par deux fois risqué de se faire percuter par un vélo électrique alors que le feu était rouge. Il demande une intensification des contrôles sur ce site.

Les Membres sont informés que la prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au **jeudi 17 novembre 2022 à 18h30** dans un lieu qui reste à définir.

Au terme de la séance, Mme Nathalie Greiner, Syndique de Belmont, convie les conseillères et conseillers à un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 19h07

Pully, le 24 octobre 2022

Le Président



Fritz Burri



La Secrétaire



Anne-Françoise Richard

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron